Projet Pilote - Fond de garantie locative

Charte de partenariats entre

* Le ménage
* Le comité d’attribution du Fond
* Le service partenaire qui accompagne le ménage

Il est convenu ce qui suit :

* La **garantie locative** octroyée sera affectée uniquement aux éventuels dégâts locatifs qui pourraient être attribués aux locataires et en aucun cas à d’éventuels retards de paiements de loyers ou des manques dans le paiement de charges locatives.
* **Le ménage s’engage à**
	+ Rassembler toutes les informations nécessaires.
	+ Etre participatif dans l’accompagnement selon leurs possibilités
	+ Maintenir le logement dans l’état dans lequel il lui a été confié lors de l’état des lieux. Il respectera toutes des dispositions à prendre en cas de problèmes à ce niveau.
	+ Respecter la proposition de remboursement de cette garantie selon les modalités prévues dans le formulaire de demande.
* **Le comité d’attribution** s’engage, en toute confidentialité à
	+ Vérifier que le ménage répond aux critères pour lesquels la candidature est sollicitée.
	+ Attribuer la garantie si les critères sont toujours respectés.
	+ Informer le service partenaire, en cas de refus, des démarches à effectuer pour renouveler la demande.
	+ Solliciter alors le Miroir Vagabond pour la libération du montant de la garantie locative sur le compte prévu à cet effet.
* **Le service partenaire s’engage à**
	+ Solliciter le Fond dès que le ménage qu’il accompagne envisage la recherche d’un bien à louer.
	+ Remplir le formulaire de demande tout en vérifiant la faisabilité du projet avec le ménage (montant du loyer, type de logement,…).
	+ Rassembler tous les documents requis.
	+ Informer le ménage de ses droits et devoirs et solliciter avec lui les aides ou primes dont il pourrait bénéficier.
	+ Solliciter le CPAS partenaire et ensuite le Fond de Garantie Locative.
	+ Accompagner ensuite le ménage candidat dans le suivi du remboursement prévu.

Fait le ……./…………./2019 en trois exemplaires

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Le ménage  | le comité d’attribution  | le service partenaire |
|  |  |  |